



Fiche de Données de Sécurité

Sulfate de sodium anhydre



1. Identification

Nom du produit	Sulfate de sodium anhydre
Code du produit	N.Av.
Autres moyens d'identification	Soduim Sulfate Anhydrous.
Usage recommandé et restriction d'utilisation	Pour usage industriel seulement.
Fabricant	<p>Sylvite 3221 North Service Road, Suite 200 Burlington, Ontario Canada L7N 3G2</p> <p>Tél. 1-800-229-0602 Téléc. 905-315-2083 https://www.sylvite.ca/</p>
Numéro de téléphone en cas d'urgence	<p>Centre antipoison du Québec : 1-800-463-5060 (sans frais au QC) Centre Anti-Poison de l'Ontario et du Manitoba : 1-800-268-9017 ou 419-813-5900 BC Drug and Poison Information Centre : 1-800-567-8911 (sans frais en CB) ou contacter directement le Centre Antipoison de la province ou du territoire où vous habitez. Canutec : 613-996-6666 ou *666 sur un téléphone portable (pour le transport)</p>

2. Identification des dangers

Résumé	Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter de respirer la poussière. Utiliser de façon à ne pas en générer. Ne pas ingérer. Si ingéré, consulter un médecin immédiatement et lui montrer la fiche de données de sécurité (FDS). Porter un appareil de protection des yeux, des gants et autres vêtements de protection qui sont adaptés à la tâche à exécuter et aux risques encourus.
SIMDUT 2015/SGH/OSHA HCS 2012	
Non réglementé par le SIMDUT 2015/SGH	
<p>P101 : En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. P103 : Lire l'étiquette avant utilisation. P305+P351+P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.</p>	

3. Composition/information sur les composants

Nom chimique	CAS	Teneur en % en masse
Sulfate de sodium	7757-82-6	99 - 100 %

4. Premiers soins

Inhalation	Déplacer la victime à l'air frais. En cas d'arrêt respiratoire, donner la respiration artificielle. Si un problème se développe ou persiste, consulter un médecin.
Voie cutanée	Rincer la peau à grande eau. Laver la peau à l'eau tiède et au savon doux. Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Si un problème se développe ou persiste, consulter un médecin.
Voie oculaire	Rincer à grande eau pendant au moins 15 minutes. Retirer les lentilles de contact si elles peuvent être facilement enlevées. Soulever les paupières pour rincer correctement. Si un problème se développe ou persiste, consulter un médecin.
Ingestion	NE PAS FAIRE VOMIR, sauf lorsque recommandé par du personnel médical. Si la victime est consciente rincer la bouche avec de l'eau et donner 1 à 2 verres d'eau. Ne rien donner par la bouche à une victime inconsciente ou convulsive. S'il y a vomissement spontané, garder la tête sous le niveau des hanches pour réduire les risques d'aspiration dans les poumons. Consulter un médecin ou un Centre Anti-Poison immédiatement.
Autre	Aucune information disponible.
Symptômes	La poussière et la poudre peuvent irriter les yeux et les voies respiratoires. La poussière et la poudre peuvent irriter la peau par frottement.
Note au médecin	Appliquer un traitement symptomatique et de soutien. Si on pratique un lavage gastrique, il est recommandé de le faire sous intubation endotrachéale et/ou tube obturateur oesophagien. Lorsqu'on envisage de vider l'estomac, il faut bien peser le danger d'aspiration pulmonaire par rapport à la toxicité. Le traitement doit viser à surveiller les symptômes et l'état clinique du patient.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs appropriés	Utiliser un agent extincteur approprié pour les feux environnants.
Dangers spécifiques du produit	Ne brûle pas.
Équipements de protection spéciaux	Les pompiers devraient porter un appareil respiratoire autonome à pression positive (masque facial complet). Les vêtements de combat pour incendies peuvent ne pas être efficaces contre les produits chimiques.
Précautions spéciales pour les pompiers	Empêcher les eaux de ruissellement issues de la lutte contre l'incendie ou le produit dilué de pénétrer dans les cours d'eau ou les égouts.


6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence	Ne pas toucher au produit répandu. Assurez-vous de porter les équipements de protection individuels mentionnés dans cette fiche.
Précautions relatives à l'environnement	Empêcher l'entrée dans les égouts, les endroits fermés et le rejet dans l'environnement. Pour un déversement important, consulter le Ministère de l'environnement ou les autorités compétentes.
Méthodes et matériaux pour l'isolation et le nettoyage	Bien aérer l'endroit. Ne jamais faire progresser votre ouvrage à contre vent. Travaillez toujours avec un vent latéral ou de dos. Ramasser à l'aide d'une pelle ou d'un balai en prenant soin de ne pas disperser les poussières. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Terminer le nettoyage en rinçant à l'eau la surface contaminée.

7. Manutention et stockage

Précautions à prendre pour assurer la manutention dans des conditions de sécurité	Utiliser dans un endroit bien aéré. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter de respirer la poussière. Utiliser de façon à ne pas en générer. Porter un appareil de protection des yeux, des gants et autres vêtements de protection qui sont adaptés à la tâche à exécuter et aux risques encourus. Garder les contenants bien fermés entre les usages. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains, les avant-bras et le visage à fond après avoir manipulé ce composé et avant de manger, de boire ou de se servir d'articles de toilette. Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser.
Stockage dans des conditions de sécurité en tenant compte de toutes incompatibilités éventuelles	Conserver le contenant proprement étiqueté bien fermé dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Tenir à l'abri de l'humidité.
Température de stockage	0 à 50 °C (32 à 122 °F)

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Danger immédiat pour la vie ou la santé	Aucune information disponible.			
Sulfate de sodium	VEMP (8h)	Poussière respirable Poussière totale	5 mg/m ³ 15 mg/m ³	OSHA OSHA
Contrôles d'ingénierie appropriés	Prévoir une ventilation mécanique (locale ou générale) suffisante afin de garder les concentrations de poussières sous leurs limites d'exposition respectives.			
Mesures de protection individuelle				
Yeux	En milieu de travail, porter des lunettes de protection avec écrans latéraux. S'il y a risque de contact avec les yeux, porter des lunettes anti-éclaboussures.			
Mains	En cas de contact prolongé avec la peau porter des gants de néoprène ou de nitrile. Les gants jetables de nitrile peuvent aussi être utilisés. Cependant, jeter les après usage unique. Avant utilisation, l'usager devra s'assurer de leur étanchéité. Jeter les gants déchirés, perforés ou montrant des signes d'usure. Les gants doivent seulement être portés sur des mains propres. Laver les gants avec de l'eau avant de les enlever. Se laver ensuite les mains et les sécher.			
Peau	L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus. Porter des vêtements de travail normaux couvrant les bras et les jambes conformément aux directives de votre employeur. Au besoin, porter un tablier ou une combinaison de protection.			
Voies respiratoires	Une protection respiratoire n'est pas requise en usage normal. Si les conditions dans les lieux de travail exigent le port d'un respirateur, il est nécessaire de suivre un programme de protection respiratoire. De plus, les appareils de protection respiratoire (APR) doivent être choisis, ajustés, entretenus et inspectés conformément à la réglementation et aux normes 29 CFR 1910.134 (OSHA), ANSI Z88.2 ou CSA Z 94.11 (Canada) et approuvés par NIOSH/MSHA. En cas de nuisances d'exposition par de la poussière, utilisez un respirateur avec filtre à particules de type N95.			
Pieds	Porter des bottes de caoutchouc lors d'un déversement.			
 Lunettes de sécurité				

9. Propriétés physiques et chimiques

État physique	Solide en poudre	Inflammabilité	Ininflammable
Couleur	Blanc	Limite d'inflammabilité	S.O.
Odeur	Inodore	Point d'éclair	S.O.
Seuil olfactif	N.Dis.	Température d'auto-inflammation	S.O.
pH	6 à 8	Sensibilité aux charges électrostatiques	Non
Point de fusion	884 à 886°C (1623.2 à 1626.8°F)	Sensibilité aux chocs et/ou à la friction	Non
Point de congélation	884 à 886°C (1623.2 à 1626.8°F)	Densité de vapeur	N.Dis. (Air = 1)
Point d'ébullition	N.Dis.	Densité relative	2.2 à 2.3 kg/L (Eau = 1)
Solubilité	Soluble dans l'eau. 446 g/L @ 20°C	Coefficient de partage n-octanol/eau	-4.38
Taux d'évaporation	S.O.	Température de décomposition	N.Dis.
Tension de vapeur	N.Dis.	Viscosité	S.O.
% de volatilité	S.O.	Masse moléculaire	S.O.
N.Dis.: Non disponible S.O.: Sans Objet N.Det.: Non déterminé N.Ét.: Non établi			

10. Stabilité et réactivité

Réactivité	Aucune information supplémentaire.
Stabilité chimique	Stable dans les conditions recommandées d'entreposage.
Risque de réactions dangereuses (incluant les polymérisations)	Une réaction dangereuse ne se produira pas.
Conditions à éviter	Tenir à l'abri de l'humidité.
Matériaux incompatibles	Aucune substance n'est répertoriée.
Produits de décomposition dangereux	Aucun produit de décomposition dans les conditions normales de stockage et d'utilisation.

11. Données toxicologiques


Mesures numériques de la toxicité	Sulfate de sodium Ingestion 5010 mg/kg Rat DL50 Inhalation >158 mg/l/4h Rat CL50 Peau >10000 mg/kg Lapin DL50
Voies d'exposition probables	Inhalation, ingestion.

Effets retardés, immédiats et chroniques	Voie oculaire	Peut causer des rougeurs et une légère irritation des yeux. La poussière et la poudre peuvent irriter les yeux par frottement. Le sulfate de sodium n'est pas irritant pour les yeux (Lapin, EU Method B.5).
	Voie cutanée	Peut causer des rougeurs et une légère irritation de la peau. La friction mécanique peut causer une irritation de la peau. Le sulfate de sodium n'est pas irritant pour la peau (Lapin, OCDE 404).
	Voie respiratoire	La surexposition peut causer une irritation du nez, de la gorge et des voies respiratoires.
	Voie orale	Faible degré de toxicité aiguë. L'ingestion d'une grande quantité de cette substance peut provoquer une irritation gastro-intestinale, des nausées, des vomissements.
	Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Les ingrédients contenus dans ce produit ayant une concentration plus grandes ou égales à 0.1% ne sont pas des sensibilisants cutané ou respiratoire.
	Classification CIRC / NTP	Aucun ingrédient n'est répertorié.
	Cancérogénicité	Les ingrédients contenus dans ce produit ayant une concentration plus grandes ou égales à 0.1% ne sont pas classés comme cancérogènes par le CIRC, l'ACGIH, le NTP ou l'OSHA.
	Mutagène	Les ingrédients contenus dans ce produit ayant une concentration plus grande ou égale à 0.1% ne sont pas connus pour causer des effets mutagènes.
Toxicité sur la reproduction	Les ingrédients contenus dans ce produit ayant une concentration plus grande ou égale à 0.1% ne sont pas connus pour causer des effets sur la reproduction.	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique	Aucun organe cible n'a été répertorié.	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée	Aucun organe cible n'a été répertorié.	
Effets d'interaction	Aucune information disponible.	
Autres informations	Aucune information supplémentaire.	

12. Données écologiques

Toxicité écologique	Poisson - Gambusia affinis - eau douce CL50 120 mg/L; 96h (CAS no 7757-82-6) Invertébré aquatique - Daphnia Magna CE50 2564 mg/L; 48h (CAS no 7757-82-6) Poisson - Lepomis macrochirus - Crapet arlequin CL50 4380 mg/L; 96h (CAS no 7757-82-6)
Persistance	Les composés inorganiques persistent indéfiniment dans l'environnement ou s'intègrent aux systèmes biologiques.
Dégradabilité	Les sels inorganiques ne sont pas susceptibles à la photodégradation. Les organismes vivants assimilent les sulfates et les réduisent en soufre organique.
Potentiel de bioaccumulation	Aucune bioaccumulation.
Mobilité dans le sol	Soluble dans l'eau. Tout sulfate rejeté dans l'environnement sera réparti entre l'eau et le sol.
Autres effets nocifs	Le produit n'appauvrit pas la couche d'ozone. Le produit peut dégrader la qualité de l'eau et du goût. Prévenez les utilisateurs d'eau en aval. Le produit va se dissoudre et se disperser dans l'eau. La récupération de ce matériau ne peut pas être effectuée.

13. Données sur l'élimination

 Contenant	<p>Important! Éviter la génération de déchets. Utiliser en entier. NE PAS jeter les résidus dans les égouts ou dans les cours d'eau. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Les contenants vides peuvent être retraités (recyclés) partout où il y a un programme de récupération. Se conformer à la réglementation municipale, provinciale et fédérale. Si nécessaire, consulter le Ministère de l'environnement ou les autorités compétentes.</p>
---	---

14. Informations relatives au transport

Numéro ONU	UN
Désignation officielle de transport de l'ONU	Non réglementé par le TMD (Canada) et le 49 CFR DOT (USA).
Dangers environnementaux	Ce produit ne contient pas de polluant marin.
Précautions spéciales pour l'utilisateur	Aucune information disponible.
TMD - Transport des marchandises dangereuses (Canada)	
Classe(s) relative(s) au transport	Non réglementé
Groupe d'emballage	Non réglementé
Guide des mesures d'urgence 2016	
IMO/IMDG - Transport Maritime International	
Classification	Non réglementé
IATA - Association Aérienne internationale de Transport	
Classification	Non réglementé
<p>La présente classification relative au transport est fournie à titre de service à la clientèle. Comme expéditeur, VOUS êtes tenu de respecter toutes les lois et tous les règlements applicables au transport, y compris les exigences relatives à la classification et à l'emballage appropriés. De plus, si une exemption domestique existe, il est de la responsabilité de l'expéditeur de définir l'application de celle-ci.</p>	

15. Informations sur la réglementation

CANADA

Nom chimique	CAS	LCPE	LIS	LES	INRP
Sulfate de sodium	7757-82-6		X		

- LCPE : Substances toxiques au sens de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement.
- LIS : Inventaire de la liste intérieure des substances
- LES : Inventaire de la liste extérieure des substances
- INRP : Inventaire national des rejets de polluants du Canada

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Nom chimique	CAS	TSCA	CER CLA	EPCRA 313	EPCRA 302/304	CAA 112(b) HON	CAA 112(b) HAP	CAA 112(r)	CWA 311	CWA Prio.
Sulfate de sodium	7757-82-6	X								

- TSCA : Toxic Substance Control Act
- CERCLA : Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act list of hazardous substances

- EPCRA 313 : Emergency Planning and Community Right-to-Know Act, Section 313 Toxic Chemicals
- EPCRA 302/304 : Emergency Planning and Community Right-to-Know Act, Section 302/304 Extremely Hazardous Substances
- CAA 112(b) HON : Clean Air Act - Hazardous Organic National Emission Standard for Hazardous Air Pollutant
- CAA 112(b) HAP : Clean Air Act - Hazardous Air Pollutants lists pollutants
- CAA 112(r) : Clean Air Act - Regulated Chemicals for Accidental Release Prevention
- CWA 311 : Clean Water Act - List of Hazardous Substances
- CWA Priority : Clean Water Act - Priority Pollutant list

Proposition 65 de l'État de la Californie

Aucun ingrédient n'est répertorié.

Autres réglementations



16. Autres informations

Date (AAAA-MM-JJ)

Sylvite 2019-07-24

Version

02

Autres informations

RÉFÉRENCES :

- Haz-Map, Information on Hazardous Chemicals and Occupational Diseases, <https://haz-map.com/>
- Service du répertoire toxicologique de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST), <http://www.reptox.csst.qc.ca>
- TOXNET Databases, Toxicology Data Network, NIH U.S. National Library of Medicine, <http://toxnet.nlm.nih.gov/>

- Bases de données, Institut National de Recherche et de Sécurité, <http://www.inrs.fr/accueil/produits/bdd.html>

DATE DE LA PREMIÈRE VERSION DE LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ :
2016-02-12.

CHANGEMENTS APPORTÉS DANS LA VERSION 02 :
Aucun.

ACGIH: American Conference of Governmental Industrial Hygienists

AIHA: American Industrial Hygiene Association

HMIS: Hazardous Materials Identification System

NFPA: National Fire Protection Association

OSHA: Occupational Safety and Health Administration (USA)

NIOSH: National Institute for Occupational Safety and Health

NTP: National Toxicology Program

RSST: Règlement sur la santé et la sécurité du travail (Québec)

CIRC: Centre international de recherche sur le cancer

DIVS: Danger immédiat pour la vie ou la santé

SGH: Système général harmonisé

SIMDUT: Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail

VECD: Valeur d'exposition de courte durée (15 min)

VEMP: Valeur d'exposition moyenne pondérée

Au meilleur de nos connaissances, les renseignements contenus dans ce document sont exacts. Toutefois, ni Système Préventis ni aucune de ses sociétés ne peuvent être tenus responsables, en tout ou en partie, de l'exactitude ou du caractère exhaustif des renseignements contenus dans ce document. L'utilisateur est en définitive seul responsable de déterminer si le produit convient à l'usage qu'il veut en faire. Tous les matériaux ou produits peuvent

présenter certains risques et devraient être utilisés avec prudence. Bien que certains risques soient décrits dans ce document, nous ne pouvons garantir que ce sont les seuls risques qui existent.